



# Guide explicatif

Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance — Groupes d'enfants de 3 à 5 ans

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web [mfa.gouv.qc.ca](http://mfa.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec

Ministère de la Famille

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN (PDF) : 978-2-550-86304-5



# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>À qui s'adresse ce guide?.....</b>	<b>3</b>
<b>But du guide.....</b>	<b>3</b>
<b>Définition de la qualité.....</b>	<b>3</b>
<b>Cadre d'application.....</b>	<b>3</b>
Qui est évalué? .....	3
Qui fait quoi dans le cadre de la mesure? .....	4
Qu'est-ce qui est évalué?.....	5
À quelle fréquence les évaluations auront-elles lieu? Comment les SGEE sont-ils choisis? .....	6
Comment se déroule l'évaluation (journée type)? .....	7
Que se passe-t-il après l'évaluation? .....	8
Quels sont les seuils à atteindre pour réussir l'évaluation? .....	8
<b>Rapport d'évaluation de la qualité éducative.....</b>	<b>10</b>
Section 1 — Identification du service de garde et synthèse des résultats .....	11
Section 2 — Contexte du service de garde (la qualité structurelle) .....	14
Section 3.1 – Qualité des interactions avec les enfants.....	15
Section 3.2 – Qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux.....	19
Section 3.3 – Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification des activités.....	21
Section 3.4 – Qualité des interactions entre le SGEE et les parents .....	23
Section 4 – Synthèse, signature du rapport d'évaluation et renseignements supplémentaires .....	25
<b>Centres de la petite enfance ayant plus d'une installation .....</b>	<b>26</b>
<b>Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative .....</b>	<b>27</b>
Plan d'action .....	27
Section 1, 2 et 3 du plan d'action .....	28
Section 4 du plan d'action .....	30
Bilan de réalisation des mesures du plan d'action.....	33
Évaluation partielle.....	34
<b>Quelques références bibliographiques .....</b>	<b>37</b>
<b>Annexe 1.....</b>	<b>38</b>

# Introduction

Les experts du domaine de la petite enfance affirment que cette période est importante pour le développement global harmonieux de l'enfant. Offrir des services éducatifs aux jeunes enfants constitue une grande responsabilité, la période de la petite enfance étant particulièrement déterminante pour l'épanouissement de la personne tout au long de son parcours de vie. Le niveau de qualité éducative offert en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) influence le développement des enfants, et plus particulièrement chez les enfants les plus vulnérables. Des interventions éducatives de qualité, au moment opportun, permettent de prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global de l'enfant.

Le ministère de la Famille (Ministère) joue un rôle central en matière de qualité des services éducatifs offerts aux jeunes enfants (0-5 ans). Il en fait la promotion par son encadrement législatif et réglementaire, par ses mesures financières ainsi que par ses publications qui soutiennent des interventions de qualité dans tous les types de SGEE.

Depuis le 8 décembre 2017, tous les SGEE reconnus (centres de la petite enfance [CPE], garderies subventionnées [GS], garderies non subventionnées [GNS] et services de garde en milieu familial) doivent participer à une mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative (mesure) en vertu de l'article 5.1 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (Loi). Le Ministère est responsable de veiller à l'application de la Loi.

Tous les SGEE reconnus doivent appliquer un programme éducatif et devront, ultimement, participer à la mesure. Le Ministère l'implante graduellement dans les CPE et les garderies. Ainsi, dans la première phase, uniquement les SGEE possédant au minimum deux groupes d'enfants de 3 à 5 ans sont évalués. Dans la seconde phase, tous les CPE et les garderies – tous les groupes d'âge (0-5 ans) – seront évalués. La mise en œuvre de la mesure en services de garde en milieu familial sera implantée ultérieurement. Quant à l'évaluation de la qualité des services de garde des Premières Nations et des Inuit, le Ministère procède actuellement à des consultations.

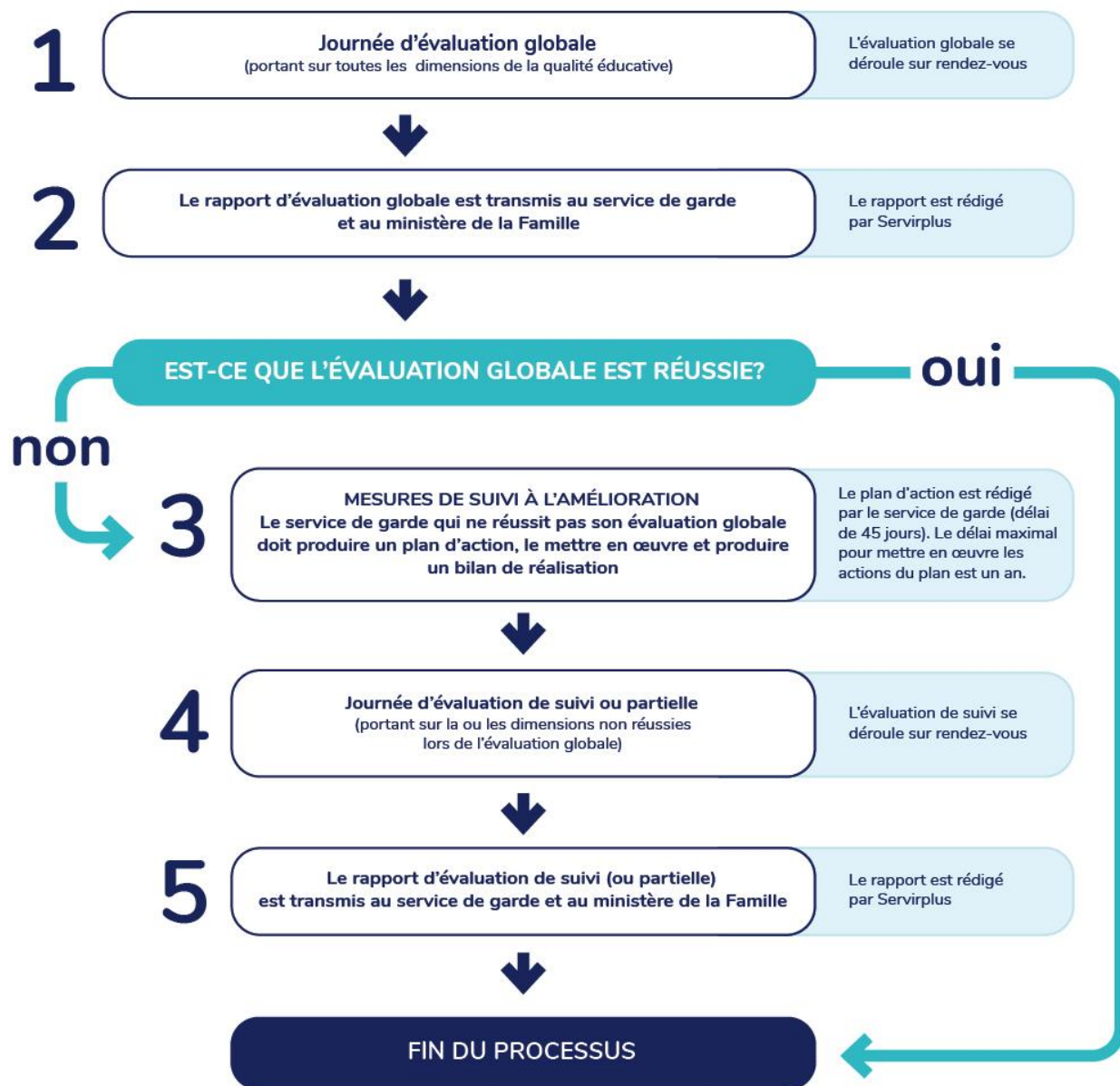
Par cette mesure, le Ministère souhaite s'assurer que tous les enfants fréquentant un SGEE reconnu, et ce, peu importe le type, y reçoivent des services éducatifs de qualité favorisant leur développement harmonieux et leur réussite éducative. Cette qualité doit être globale, c'est-à-dire tant au niveau des interactions et de la planification des activités que de l'aménagement des lieux.

La mesure permet d'évaluer l'application des dimensions de la qualité éducative, le tout en cohérence avec le programme éducatif [Accueillir la petite enfance](#) produit par le Ministère. Il ne s'agit donc pas d'une inspection de conformité touchant les règles de santé et de sécurité ni d'une évaluation du rendement du personnel ni une évaluation du développement des enfants. La mesure est, par conséquent, réalisée de manière indépendante des inspections effectuées par le Ministère.

# Les grandes étapes de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative

Centres de la petite enfance et garderies (groupes d'enfants de 3 à 5 ans)

- Étape 1 : Journée d'évaluation globale
- Étape 2 : Rapport d'évaluation globale
- Étape 3 : Mesures de suivi à l'amélioration (plan d'action)
- Étape 4 : Journée d'évaluation de suivi (ou partielle)
- Étape 5 : Rapport d'évaluation de suivi



# À qui s'adresse ce guide?

Le présent guide s'adresse principalement aux CPE, aux GS ainsi qu'aux GNS qui doivent participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative (première phase portant sur les groupes d'enfants de 3 à 5 ans uniquement).

Il s'adresse également à toutes les personnes qui s'intéressent à la qualité des SGEE ainsi qu'à ceux et celles qui prennent part à l'amélioration de ces services, notamment aux établissements d'enseignement et de formation, aux associations de services de garde, aux experts dans le domaine de la petite enfance, au personnel du Ministère, mais également aux parents.

## But du guide

Ce guide a pour but d'expliquer le cadre d'application de la mesure, la structure du rapport d'évaluation qui est remis à chacun des SGEE évalués ainsi que le processus de suivi relatif à l'amélioration de la qualité éducative.

Il n'a aucune valeur légale et ne dispense pas les SGEE de se référer au texte officiel de la [Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#).

## Définition de la qualité

En recherche, la qualité des SGEE est généralement abordée selon deux grandes catégories : la qualité structurelle et la qualité des processus.

La qualité structurelle renvoie aux structures fondamentales nécessaires pour assurer la qualité et elle est obtenue grâce à une application de la législation ou de la réglementation. Elle fait donc souvent référence aux pratiques de gestion, à la formation, à l'expérience, à la taille des groupes, au ratio adulte/enfants, etc.

La qualité des processus renvoie plutôt à la diversité et à la richesse des expériences vécues quotidiennement par les enfants dans le SGEE, à la structuration des lieux et de l'environnement d'apprentissage (l'espace, le matériel, les activités), aux interactions au sein d'un groupe (adulte-enfant ou encore enfant-enfant) ou encore à l'engagement des parents dans le milieu.

Dans le cadre de la mesure, les deux types de catégories sont évalués. Toutefois, elles ne le sont pas de la même manière ni pour les mêmes buts. Les pages suivantes fournissent de plus amples détails.

## Cadre d'application

### Qui est évalué?

Dans une première phase d'implantation, la mesure s'adresse uniquement aux CPE, aux GS et aux GNS qui possèdent au minimum deux groupes d'enfants de 3 à 5 ans (évaluation de ce groupe d'âge seulement). Pourquoi « au minimum deux groupes »? Ce critère sert à s'assurer de l'évaluation des

résultats du SGEE de manière globale, et non pas ceux d'une seule éducatrice<sup>1</sup>. Les résultats des groupes observés sont donc combinés.

Pour qu'un groupe soit évalué, il doit être composé de 50 % + 1 d'enfants âgés entre 3 à 5 ans. Par exemple, dans un groupe de huit enfants, il faut que cinq enfants soient âgés entre 3 à 5 ans pour que le groupe soit évalué. La firme d'évaluation contacte le gestionnaire du SGEE pour établir quels groupes sont ou non admissibles avant l'évaluation.

Dans le cas d'un CPE ayant plusieurs installations, chacune est évaluée et reçoit son rapport; une synthèse est transmise au CPE à titre indicatif (voir à cet effet la page 26 du présent guide).

La mesure décrite dans le présent guide ne vise donc pas les CPE et les garderies qui ont moins de deux groupes d'enfants de 3 à 5 ans, ni les SGEE des Premières Nations et des Inuit, ni les services de garde en milieu familial.

**La participation à l'évaluation est obligatoire.** Le Ministère peut entreprendre des procédures en vue d'imposer une pénalité financière au prestataire de SGEE qui refuse de participer à l'évaluation.

## Qui fait quoi dans le cadre de la mesure?

Le **Ministère** est responsable de l'application de la Loi. Il coordonne la mesure et, en ce sens, il en est le porteur. Il assure le suivi approprié auprès des SGEE et les soutient, notamment en diffusant des outils permettant de comprendre les balises d'application de la mesure. Il s'assure que la firme d'évaluation respecte tous les termes du contrat octroyé.

La **firme d'évaluation** est responsable d'évaluer la qualité éducative des SGEE en respectant tous les termes du contrat qui lui est octroyé, notamment en matière de qualité, d'objectivité et d'efficience, et de produire des rapports d'évaluation conformes aux standards scientifiques. Dans le cadre de la mesure, c'est la firme [Servirplus](#), disposant de l'expertise nécessaire dans le domaine de la petite enfance, qui a été sélectionnée lors d'un appel d'offres public.

Le **prestataire de service de garde** doit respecter le cadre légal. Par conséquent, il doit participer à la mesure, fournir tous les renseignements et les documents requis, ainsi que se soumettre aux questionnaires d'évaluation. Cette obligation s'applique également aux membres du personnel. Il est responsable de la qualité offerte aux enfants dans son milieu et, par conséquent, il doit assurer le suivi des résultats, en collaboration avec le Ministère.

Les **éducatrices** jouent un rôle essentiel pour l'atteinte d'une qualité éducative globale. À cet égard, plusieurs éléments peuvent les guider comme le programme éducatif appliqué dans leur milieu, leurs compétences, leur formation et leur expérience. La qualité de leurs interactions avec les enfants est déterminante pour le développement harmonieux des enfants. En s'appuyant sur leurs observations, elles recueillent des renseignements essentiels pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages selon leur développement, pour leur offrir des expériences variées et pour mettre à leur disposition le matériel adapté à leur besoin, et ce, tout au long de la journée. Les éducatrices dont le

---

<sup>1</sup> La très grande majorité du personnel éducateur et des responsables de services de garde en milieu familial (RSG) est féminin. Le mot « éducatrice » est utilisé pour alléger le texte.

groupe est sélectionné par la firme d'évaluation doivent donc, le jour de l'évaluation, répondre au questionnaire et participer à l'entrevue.

Le **gestionnaire** du SGEE est responsable de l'application du programme éducatif. Il doit s'assurer que l'ensemble de son personnel applique adéquatement celui qui a été déposé au Ministère. Il doit participer à la mesure. Plus particulièrement, il pourrait aviser l'ensemble du personnel (y compris les membres du conseil d'administration ou du comité de parents) et les parents que son service de garde participe à une évaluation prescrite par le Ministère. Il doit être présent et disponible le jour de l'évaluation pour répondre aux questions de l'équipe d'évaluateurs et l'assister dans son travail ainsi que pour participer à une entrevue. Il doit s'assurer que les parents reçoivent le questionnaire relatif à leurs interactions avec le personnel éducateur du SGEE. Il doit encourager et soutenir la participation des éducatrices, notamment en leur permettant de répondre aux questions d'entrevues (généralement au moment de la sieste des enfants) dans des conditions optimales : en les libérant le temps de l'entrevue et en leur fournissant, dans la mesure du possible, un local à l'écart du groupe d'enfants.

Les **parents** sont les premiers éducateurs de leur enfant. Ils favorisent l'établissement d'un partenariat avec l'éducatrice en lui communiquant des renseignements utiles sur leur enfant et en s'intéressant au quotidien de celui-ci en SGEE. La collaboration des parents avec les éducatrices et l'ensemble du personnel des SGEE est précieuse afin qu'ils offrent des services de qualité qui contribuent au développement harmonieux des enfants. Le point de vue des parents est essentiel pour assurer une adéquation entre les actions éducatives mises en place au SGEE et ce que les parents vivent à la maison. Les parents sont donc invités à répondre au questionnaire transmis par le gestionnaire du SGEE (il s'agit d'un lien Web), en respectant le délai de réponse (14 jours). Sur demande, des versions papier ou en anglais sont disponibles.

Les **enfants** n'ont qu'un rôle à jouer : celui d'être, d'agir et d'interagir comme ils le font tous les jours, c'est-à-dire comme des enfants. La mesure n'évalue pas le développement des enfants.

## Qu'est-ce qui est évalué?

La mesure vise à évaluer la qualité globale des processus en fonction des quatre dimensions suivantes<sup>2</sup> :

1. l'interaction entre le personnel éducateur et les enfants;
2. l'aménagement des lieux et le matériel;
3. les expériences vécues par les enfants;
4. l'interaction entre le personnel éducateur et les parents.

L'évaluation porte aussi sur la qualité structurelle, c'est-à-dire les pratiques de gestion, l'expérience, la formation, etc. Les informations recueillies sur la qualité structurelle servent à rédiger le contexte dans lequel évolue le SGEE, au moment où l'évaluation est effectuée; celui-ci est décrit dans le rapport d'évaluation qui est remis au milieu.

---

<sup>2</sup> Depuis 2019, le programme éducatif [Accueillir la petite enfance](#) emploie plutôt l'expression « expériences vécues par les enfants » pour la dimension de la « structuration des activités » et emploie plutôt l'expression « l'aménagement des lieux et le matériel » pour la dimension de « la structuration et l'aménagement des lieux ». Pour plus de détails, consulter le [Programme éducatif](#) sur le site Web du Ministère.

La mesure n'est pas une inspection de conformité touchant les règles de santé et de sécurité. Par conséquent, elle ne se substitue pas aux inspections. Elle n'est ni une évaluation du rendement des éducatrices ni du développement des enfants.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'instruments de mesure (grilles d'évaluation) scientifiquement reconnus. Elle comprend des périodes d'observations des interactions dans les groupes, des entrevues (questionnaires) avec les éducatrices et le gestionnaire ainsi qu'un questionnaire destiné aux parents.

Le détail sur chacun des instruments se trouve à partir de la page 10 du présent guide.

## À quelle fréquence les évaluations auront-elles lieu? Comment les SGEE sont-ils choisis?

La récurrence des évaluations est établie, généralement, en fonction de la date de renouvellement de permis (habituellement aux cinq ans) ou à plus courte échéance, si le Ministère le juge pertinent.

La liste des SGEE à évaluer est déterminée par le Ministère, en fonction d'une répartition équitable dans le temps, entre les types de SGEE et entre les régions. Les évaluations ont lieu plusieurs mois avant le renouvellement de permis et la participation à l'évaluation n'est pas une condition de renouvellement de permis.

La firme d'évaluation contacte les SGEE pour fixer le rendez-vous. Lors de cet appel, plusieurs questions sont posées au gestionnaire afin de déterminer si l'évaluation peut avoir lieu, par exemple si le SGEE possède au minimum deux groupes d'enfants âgés entre 3 à 5 ans.

Le Ministère a déterminé, de concert avec des chercheurs universitaires, des critères pour déterminer si un groupe peut ou non être évalué lorsqu'il y a une remplaçante, notamment si cette personne connaît les enfants.

Tous les CPE et toutes les garderies font l'objet d'une évaluation globale, c'est-à-dire une évaluation de l'ensemble des dimensions de la qualité éducative.

Seuls les CPE et les garderies qui ne réussissent pas l'évaluation globale font l'objet d'une seconde évaluation qui est, pour certains, partielle, c'est-à-dire une évaluation de seulement la ou les dimensions de la qualité éducative dont le seuil n'a pas été atteint lors de l'évaluation globale. Il s'agit alors d'une évaluation de suivi.

## Comment se déroule l'évaluation (journée type)?

L'évaluation a lieu sur rendez-vous seulement, et lors d'une journée type.

Dimensions évaluées	Outils utilisés
<b>En matinée</b>	
Observation des interactions dans deux ou trois groupes d'enfants âgés de 3 à 5 ans.	Deux heures dans chacun des groupes Observation — <i>CLASS Préscolaire</i>
Observation de l'aménagement des lieux et du matériel.	Environ 30 minutes dans chacun des locaux des groupes observés en matinée (et certains lieux communs comme le vestiaire et la cour extérieure)  Observation, grilles d'éléments à cocher
<b>En après-midi</b>	
Entrevues individuelles semi-dirigées <sup>3</sup> réalisées au moment de la sieste des enfants, avec chacune des éducatrices dont le groupe a été observé en matinée. Ces entrevues portent sur les pratiques d'observation des enfants et de planification des activités (les expériences vécues par les enfants) ainsi que sur divers éléments de la qualité structurelle tels que le fonctionnement du service de garde, la formation et l'expérience.	Environ 50 minutes par entrevue Grille d'entrevue*
Questionnaire remis à chacune des éducatrices dont le groupe a été observé en matinée; ce questionnaire porte sur les interactions du service de garde avec les parents.	Il faut environ dix minutes pour remplir ce questionnaire. À remettre le jour même à la firme d'évaluation.  Questionnaire papier*
Questionnaire remis au gestionnaire; ce questionnaire porte sur les interactions du service de garde avec les parents.	Il faut environ dix minutes pour remplir ce questionnaire. À remettre le jour même à la firme d'évaluation.  Questionnaire papier*
Entrevue semi-dirigée avec le gestionnaire du service de garde sur divers éléments de la qualité structurelle tels que les pratiques de gestion, l'expérience et la formation.	Environ 60 minutes Grille d'entrevue*
<b>Le jour de l'évaluation</b>	
Questionnaire remis aux parents d'enfants de 3 à 5 ans portant sur leurs interactions avec le service de garde. Ils devront le remplir et le transmettre à la firme d'évaluation à l'intérieur d'un délai de 14 jours.	Il faut environ dix minutes pour remplir ce questionnaire.  Questionnaire offert en version papier et en version Web*

\* Disponible en versions française et anglaise (choix déterminé lors de la prise du rendez-vous).

<sup>3</sup> Une entrevue semi-dirigée est une technique d'enquête qualitative fréquemment utilisée dans les recherches en sciences humaines et sociales. Elle permet d'orienter en partie (semi-dirigé) le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes établis au préalable. L'entrevue est préparée, mais elle demeure ouverte à la particularité des cas et à la réalité de la personne interrogée.

## Que se passe-t-il après l'évaluation?

Quelques semaines après l'évaluation, la firme d'évaluation transmet un rapport au gestionnaire du SGEE. Ce rapport présente les résultats obtenus, par dimension de la qualité éducative, et ce, pour l'ensemble du SGEE. Une copie du rapport est transmise au Ministère.

Lorsqu'un SGEE ne réussit pas son évaluation, un processus de suivi s'enclenche afin que le SGEE améliore la qualité éducative offerte aux enfants. Ne pas réussir son évaluation signifie que le SGEE n'a pas atteint l'un ou plusieurs des seuils requis dans l'une ou l'autre des dimensions évaluées (voir la section suivante pour les détails). Il doit alors soumettre un plan d'action en utilisant le gabarit fourni par le Ministère, mettre en œuvre ces actions et transmettre une reddition de comptes, sous forme de bilan, au Ministère. Enfin, le SGEE doit participer à une évaluation partielle (de suivi) portant sur les dimensions de la qualité dont les seuils de réussite n'ont pas été atteints. En d'autres termes, il s'agit alors d'une évaluation partielle de la qualité puisque, dans certains cas, ce ne seront pas toutes les dimensions qui seront évaluées lors de l'évaluation de suivi.

Pour plus de détails sur le processus de suivi des évaluations, se référer à la section *Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative* à la page 27.

## Quels sont les seuils à atteindre pour réussir l'évaluation?

Dimensions de la qualité	Seuil par installation* (sur 7)	Seuil par groupe** (sur 7)
<b>Qualité des interactions</b>		
<b>Soutien émotionnel</b>	4,00	3,25
<b>Organisation du groupe</b>	3,00	2,25
<b>Soutien à l'apprentissage</b>	2,00	1,25
<b>Qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux</b>	4,38	Ne s'applique pas
<b>Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification des activités</b>	3,00	Ne s'applique pas
<b>Qualité des interactions avec les parents</b>	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

\* Seuil à atteindre pour l'installation. Il s'agit de la moyenne des résultats obtenus pour les groupes évalués.  
\*\* Seuil à atteindre pour chacun des groupes évalués.

Le SGEE doit atteindre **tous** les seuils présentés dans ce tableau pour réussir son évaluation.

Les résultats obtenus par le SGEE peuvent s'étendre sur une échelle allant de 1 à 7 où 1 est un résultat faible et 7 un résultat élevé.

Un seuil a été déterminé pour les dimensions suivantes :

- Qualité des interactions;
- Qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux;

- Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification des activités (expériences vécues par les enfants).

À noter que pour réussir l'évaluation de la dimension « Qualité des interactions », le SGEE doit atteindre tous les seuils requis pour cette dimension, par installation, mais également pour chaque groupe. Il n'y a pas de seuil moyen global pour la dimension « Qualité des interactions » puisque le *Classroom assessment scoring system (CLASS)* Préscolaire, l'instrument utilisé pour mesurer cette dimension, n'est pas conçu pour que les scores des trois domaines soient cumulés en un score global.

L'indication « Ne s'applique pas » signifie qu'il n'y a pas de seuil à atteindre. Par exemple, pour la dimension des interactions avec les parents, puisque le Ministère ne peut pas obliger les parents à répondre au questionnaire et afin de ne pas pénaliser un SGEE dont les parents ne répondraient pas en nombre suffisant. De ce fait, l'expression « N. D. » (non disponible) est utilisée dans le rapport lorsque le taux de réponse des parents sollicités est insuffisant. Dans ces cas, le rapport d'évaluation fera seulement état de l'opinion du personnel éducateur et du gestionnaire. En effet, un taux de réponse de 25 % des parents sollicités, soit ceux ayant des enfants âgés de 3 à 5 ans, est requis pour faire état de l'opinion des parents dans le rapport d'évaluation. Les résultats obtenus dans la dimension « Interactions avec les parents » sont donc présentés à titre indicatif seulement. Aucun seuil de réussite n'est lié à cette dimension de la qualité éducative.

Il n'y a aucun seuil à atteindre pour la qualité structurelle. Les informations rapportées permettent de contextualiser le SGEE au moment de l'évaluation.

Le rapport d'évaluation indique également le niveau de qualité atteint selon une échelle en trois niveaux : faible, moyen ou élevé où 1 est un résultat faible et 7 un résultat élevé. Cet indicateur ne correspond pas au seuil de réussite à atteindre. Ainsi, un seuil de réussite peut se situer dans l'indicateur moyen tandis qu'un autre peut se situer dans l'indicateur faible. Un indicateur faible ou moyen ne veut pas nécessairement dire que le service de garde n'a pas atteint le seuil de réussite. Par exemple, pour réussir la dimension « Qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux », le service de garde doit obtenir le résultat de 4,38 (sur 7). Un résultat de 4,38 permet donc de réussir cette dimension. Toutefois, le résultat de 4,38 correspond, sur l'échelle des niveaux de qualité, à un résultat moyen. En effet, un résultat de 1 ou 2,99 correspond à un niveau de qualité faible, un résultat de 3 à 4,99 à un niveau de qualité moyen et un résultat de 5 à 7 à un niveau de qualité élevé.

# Rapport d'évaluation de la qualité éducative

Le *Rapport d'évaluation de la qualité éducative* (rapport) apporte des renseignements utiles et pertinents afin de maintenir ou d'améliorer la qualité éducative. Sa lecture attentive, son partage avec le personnel du SGEE et son utilisation constituent un premier pas vers l'amélioration. Le gabarit du rapport a été développé par le Ministère, en collaboration avec des chercheurs universitaires.

Le rapport contient 16 pages et est organisé en quatre sections.

- Section 1 : La première page du rapport qui présente, outre les renseignements permettant d'identifier le SGEE et le nombre de groupes évalués, un tableau synthèse des résultats de l'évaluation pour chacune des quatre dimensions de la qualité.
- Section 2 : La deuxième page du rapport qui résume les aspects contextuels propres au milieu évalué qui ont été retenus afin de mettre en lumière les résultats obtenus.
- Section 3 : Les résultats détaillés pour chacune des dimensions évaluées sont présentés de la 3<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> page du rapport.
  - 3.1 – Qualité des interactions avec les enfants
  - 3.2 – Qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux
  - 3.3 – Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification des activités
  - 3.4 – Qualité des interactions entre le SGEE et les parents
- Section 4 : Les pages 13-14 visent à conclure le rapport en présentant une synthèse et les pages 15-16 sont utilisées si l'espace est insuffisant dans les sections précédentes.

## Section 1 — Identification du service de garde et synthèse des résultats

### Rapport d'évaluation de la qualité éducative

1 Rapport n° : \_\_\_\_\_ Évaluation globale  3  
 2 Date du rapport (AAAA-MM-JJ) : \_\_\_\_\_ Évaluation partielle

Dans le cadre de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance (groupes d'enfants âgés de trois à cinq ans)

4

Nom du gestionnaire	Date de l'évaluation (AAAA-MM-JJ)	5
Nom du service de garde	<b>Groupes observés :</b>	
Numéro de division	Numéro de l'installation visée	Groupe 1 : _____ enfants de _____ ans
Type de service de garde (centre de la petite enfance, garderie subventionnée ou garderie non subventionnée)	Groupe 2 : _____ enfants de _____ ans	
Adresse du service de garde	Groupe 3 : _____ enfants de _____ ans	

#### Synthèse des résultats de l'évaluation

6 Évaluation réussie ?  Oui  Non

Pour réussir l'évaluation, le service de garde doit atteindre tous les seuils, dans chacune des dimensions déterminées par le ministère de la Famille\*. Pour de plus amples détails, référez-vous aux explications fournies dans le présent rapport ainsi qu'aux renseignements disponibles à l'adresse suivante : [www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca).

7

Dimension(s) dont le seuil de réussite <b>a été atteint</b> .	Dimension(s) dont le seuil de réussite <b>n'a pas été atteint</b> .
<input type="radio"/> Qualité des interactions <input type="radio"/> Structuration et aménagement des lieux <input type="radio"/> Pratiques d'observation des enfants et de planification des activités	<input type="radio"/> Qualité des interactions <input type="radio"/> Structuration et aménagement des lieux <input type="radio"/> Pratiques d'observation des enfants et de planification des activités

8

Dimensions de la qualité éducative	Résultats (sur 7)	Échelle de niveau de qualité (À titre d'information seulement, il ne s'agit pas de l'échelle de réussite.)		
		Faible (1 à 2,99)	Moyen (3 à 4,99)	Élevé (5 à 7)
1. Qualité des interactions				
Soutien émotionnel	_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisation du groupe	_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Soutien à l'apprentissage	_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Structuration et aménagement des lieux	_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Pratiques d'observation des enfants et de planification des activités	_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Interactions entre le service de garde et les parents (Cette dimension de la qualité ne contient aucun seuil de réussite à atteindre – voir les explications détaillées plus loin dans le présent rapport)				
Perceptions des parents	_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Perceptions du personnel du service de garde	_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

9

1 Le numéro de rapport est généré automatiquement par la firme d'évaluation.

2 La date du rapport correspond à la date où il a été transmis au SGEE par la firme d'évaluation.

3 Le rapport peut concerner soit une évaluation globale (toutes les dimensions) ou une évaluation partielle (une ou plusieurs dimensions). Pour mieux comprendre la différence entre les deux, se référer aux pages 8 et 9 du présent guide.

4 Les renseignements de cette section permettent d'identifier le SGEE qui a fait l'objet d'une évaluation.

5 La date de l'évaluation correspond à la date où l'évaluation a eu lieu, sur place dans le SGEE. Cette section présente aussi les groupes observés (nombre d'enfants et leur groupe d'âge).

6 Dès que la case « Non » est cochée à la question « Évaluation réussie? », cela indique que le SGEE n'a pas atteint un ou des seuils de réussite, donc qu'il n'a pas réussi son évaluation.

7 **Que signifie « ne pas réussir l'évaluation »?** Cela signifie que le SGEE n'a pas réussi à atteindre les seuils déterminés par le Ministère. Les dimensions, dont le seuil a été atteint et celles dont le seuil n'a pas été atteint, sont identifiées à l'aide d'items cochés. Pour plus de détails sur les seuils de réussite à atteindre, voir les pages 8 et 9 du présent guide.

8 Cette section présente les résultats chiffrés (moyenne sur 7) pour chacune des dimensions évaluées.

9 Cette section est fournie à titre indicatif seulement. Elle indique le niveau de qualité atteint selon une échelle en trois niveaux : faible, moyen ou élevé où 1 est un résultat faible et 7 un résultat élevé. Cet indicateur ne correspond pas au seuil de réussite à atteindre. Ainsi, un seuil de réussite peut se situer dans l'indicateur moyen tandis qu'un autre peut se situer dans l'indicateur faible.

## EXEMPLE :



## Rapport d'évaluation de la qualité éducative

Rapport n° : Rapport fictif 1 Évaluation globale   
Date du rapport (AAAA-MM-JJ) : 2019-03-25 Évaluation partielle

Dans le cadre de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance (groupes d'enfants âgés de trois à cinq ans)

Nom du gestionnaire <u>Mme. Sansnom</u>	Date de l'évaluation (AAAA-MM-JJ) <u>2019-02-20</u>
Nom du service de garde <u>Garderie XYZ</u>	<b>Groupes observés :</b>
Número de division <u>1234-5678</u>	Numéro de l'installation visée <u>0001-0002</u>
Type de service de garde (centre de la petite enfance, garderie subventionnée ou garderie non subventionnée) <u>Garderie non subventionnée</u>	Groupe 1 : <u>8</u> enfants de <u>3-4</u> ans
Adresse du service de garde <u>48 Chemin Perdu</u>	Groupe 2 : <u>9</u> enfants de <u>4-5</u> ans
	Groupe 3 : <u>10</u> enfants de <u>4-5</u> ans

## Synthèse des résultats de l'évaluation

Évaluation réussie ?  Oui  Non

Pour réussir l'évaluation, le service de garde doit atteindre tous les seuils, dans chacune des dimensions déterminées par le ministère de la Famille\*. Pour de plus amples détails, référez-vous aux explications fournies dans le présent rapport ainsi qu'aux renseignements disponibles à l'adresse suivante : [www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca).

Dimension(s) dont le seuil de réussite <b>a été atteint</b> .		Dimension(s) dont le seuil de réussite <b>n'a pas été atteint</b> .		
<input type="radio"/> Qualité des interactions <input checked="" type="radio"/> Structuration et aménagement des lieux <input type="radio"/> Pratiques d'observation des enfants et de planification des activités		<input checked="" type="radio"/> Qualité des interactions <input type="radio"/> Structuration et aménagement des lieux <input checked="" type="radio"/> Pratiques d'observation des enfants et de planification des activités		
Dimensions de la qualité éducative	Résultats (sur 7)	Échelle de niveau de qualité (À titre d'information seulement, il ne s'agit pas de l'échelle de réussite.)		
		Faible (1 à 2,99)	Moyen (3 à 4,99)	Élevé (5 à 7)
1. Qualité des interactions				
Soutien émotionnel	3.90	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisation du groupe	4.58	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Soutien à l'apprentissage	1.81	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Structuration et aménagement des lieux	4.47	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Pratiques d'observation des enfants et de planification des activités	2.50	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Interactions entre le service de garde et les parents <small>(Cette dimension de la qualité ne contient aucun seuil de réussite à atteindre – voir les explications détaillées plus loin dans le présent rapport)</small>				
Perceptions des parents	5.10	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Perceptions du personnel du service de garde	5.44	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

Dans cet exemple, la garderie XYZ a été évaluée dans sa globalité le 20 février 2019 et elle a reçu son rapport le 25 mars 2019. Trois groupes ont été observés.

La garderie XYZ n'a pas réussi l'évaluation puisqu'elle n'a pas atteint le seuil de réussite pour deux dimensions : « Qualité des interactions » (plus précisément le Soutien à l'apprentissage) et « Pratiques d'observation des enfants et de planification des activités ». Par ailleurs, bien que la garderie ait réussi la dimension « Structuration et aménagement des lieux », son résultat se situe dans l'échelle de qualité « moyenne »; une amélioration est donc souhaitable pour atteindre un niveau élevé de qualité. Le rapport donne des pistes en ce sens.

## Section 2 — Contexte du service de garde (la qualité structurelle)

### Contexte du service de garde – Qualité structurelle et facteurs associés

Les propos rapportés ici proviennent de l'entrevue menée auprès du gestionnaire du service de garde et décrivent le contexte de ce dernier. Ces propos n'ont pas fait l'objet d'une observation directe. Cette dimension de la qualité ne comporte aucun seuil à atteindre.

La qualité structurelle présente les propos rapportés lors de l'entrevue menée auprès du gestionnaire et des éducatrices.

Aucun seuil n'est attribué à cette dimension.

Les informations rapportées permettent de contextualiser le SGEE au moment de l'évaluation.

Plusieurs types d'information peuvent s'y retrouver, par exemple :

Caractéristiques générales du SGEE;

Informations sur les éducatrices (formation, expérience);

Pédagogie préconisée par le SGEE;

Soutien offert dans le SGEE;

Soutien pédagogique;

Rencontres du personnel;

Planification;

Formation continue;

Collaboration avec des organismes et des ressources;

Initiatives du SGEE;

Pratiques de gestion;

Supervision du travail des éducatrices.

## Section 3.1 – Qualité des interactions avec les enfants

L'évaluation de la qualité des interactions avec les enfants est obtenue lors de l'observation des interactions dans les groupes d'enfants à l'aide de l'instrument de mesure *Classroom assessment scoring system (CLASS)* Préscolaire. Cet instrument d'observation est disponible en plusieurs versions correspondant à divers groupes d'âge allant des groupes de poupons aux groupes scolaires de niveau secondaire. L'instrument mesure la qualité des interactions dans un groupe en fonction de trois grands domaines : le Soutien émotionnel, l'Organisation du groupe et le Soutien à l'apprentissage. Ces domaines se subdivisent en dix dimensions (voir la figure qui suit).

Pour plus de détails sur le *CLASS*, consultez le site de *Teachstone* (organisme américain qui détient les droits de cet instrument), en anglais seulement : <http://teachstone.com/class/> ou encore le site de l'organisme québécois CASIOPE qui offre, depuis l'automne 2018, la formation au *CLASS* en français : <https://casiope.org/class/>.

### Domaines et dimensions du *CLASS*, version *Préscolaire*



L'observation réalisée à l'aide de cet instrument s'effectue sur quatre cycles — dans une même demi-journée — de 30 minutes chacun, soit 20 minutes pour observer les diverses interactions dans le groupe et une dizaine de minutes pour déterminer les résultats à donner selon les paramètres de l'instrument.

Deux heures au total sont donc requises, dans chacun des groupes observés, pour que les données soient valides. Rappelons qu'un minimum de deux groupes doivent être observés et un maximum de trois groupes.

Les résultats s'étendent sur une échelle allant de 1 à 7. Un résultat de 1 ou 2 correspond à un niveau faible, un résultat de 3, 4 ou 5 à un niveau moyen et un résultat de 6 ou 7 à un niveau élevé de la qualité des interactions. Ces résultats sont des moyennes obtenues à partir des groupes observés dans l'installation. Par exemple, si l'installation obtient un résultat de 4,35 pour le domaine du Soutien émotionnel, cela signifie que les groupes observés ont atteint, ensemble, une moyenne de 4,35.

Fait à noter, la dimension « Climat négatif » rend compte de la présence d'interactions non souhaitables (tensions dans le groupe, conflits entre les enfants ou encore avec l'adulte en présence, etc.). Par conséquent, il s'agit de la seule dimension où le résultat doit être inversé. Ainsi, un résultat de 1 ou 2 dans la dimension « Climat négatif » correspond à un niveau élevé de qualité.

## Jeux extérieurs et CLASS Préscolaire

Lorsque plusieurs groupes d'enfants sont simultanément présents dans un même espace, l'observation doit être interrompue momentanément. En effet, la version préscolaire du CLASS n'est pas conçue pour rendre compte des interactions lors de tels moments où plusieurs éducatrices sont présentes et qu'elles peuvent intervenir auprès de l'ensemble des groupes d'enfants. Lorsqu'une éducatrice est seule avec son groupe à l'extérieur, l'observation peut se poursuivre. Ainsi, dans la situation où deux groupes d'enfants ou plus sont présents et entremêlés dans la cour, l'observation est interrompue et elle reprend au moment où le groupe à observer est à nouveau réuni et en présence de l'éducatrice qui lui est attirée.

1. Qualité des interactions					
<p>Les résultats présentés ici ont été recueillis par l'observation directe avec l'outil CLASS Pre-K (de trois à cinq ans). Cet outil américain, reconnu internationalement pour évaluer la qualité des interactions, est divisé en trois domaines et en dix dimensions. L'évaluation s'effectue sur quatre cycles de 30 minutes, soit 20 minutes servant à observer les diverses interactions dans le groupe et 10 minutes à déterminer les résultats (deux heures au total). Pour en savoir plus sur l'outil CLASS, consultez le site Internet suivant : <a href="http://www.teachstone.com">www.teachstone.com</a></p> <p>Pour réussir l'évaluation dans cette dimension, le service de garde doit atteindre tous les seuils de réussite ci-dessous. Il est à noter qu'il n'y a pas de résultat global à atteindre, mais plutôt des seuils fixés pour chacun des trois domaines du CLASS (par installation et par groupe).</p>					
	<b>Seuil à atteindre, par installation (sur 7)</b>	<b>Seuil à atteindre, par groupe (sur 7)</b>			
Soutien émotionnel	4,00	3,25			
Organisation du groupe	3,00	2,25			
Soutien à l'apprentissage	2,00	1,25			
1 Résultats obtenus pour la dimension « qualité des interactions »					
	Installation			2 Groupes (Par souci de confidentialité, les résultats sont présentés globalement et non pour chacun des groupes.)	
	Résultats (moyenne, sur 7)	Seuil(s) atteint(s)		Seuil(s) atteint(s)	
		Oui	Non	Oui	Non
Domaine du soutien émotionnel	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Domaine de l'organisation du groupe	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Domaine du soutien à l'apprentissage	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Domaines et dimensions de l'outil CLASS					
3 Soutien émotionnel					
1. Climat positif					
Détail des résultats pour l'Installation (sur 7) <input type="text"/>					
Évaluation					
<input type="text"/>					
4 Conclusions pour la dimension « qualité des interactions »					
<input type="text"/>					

1 Cette section présente les résultats obtenus pour l'installation en précisant si le SGEE atteint ou non le seuil de réussite.

2 En ce qui concerne les seuils à atteindre par groupe, par souci de confidentialité, afin de ne pas identifier les éducatrices, aucun résultat par groupe observé n'est présenté dans le rapport. Rappelons que le but est d'évaluer le SGEE et non le personnel éducateur. De ce fait, si un « non » est indiqué dans la colonne « groupes », cela indique qu'un ou plusieurs groupes n'ont pas réussi à atteindre le seuil de réussite par groupe dans cette dimension. Par exemple, pour le domaine « Organisation du groupe », le seuil à atteindre par groupe est de 2,25. Si le « Non » est coché, cela indique qu'au moins un des groupes évalués n'a pas réussi à l'atteindre.

3 Le rapport présente également les résultats détaillés par dimension et par domaine du CLASS, pour l'installation. Ces résultats détaillés sont des moyennes pour l'installation obtenues à partir des groupes observés.

L'espace intitulé « Évaluation » présente les conclusions de la firme en regard de son évaluation. On y retrouve les points forts observés ainsi que les pistes d'amélioration ou les défis suggérés.

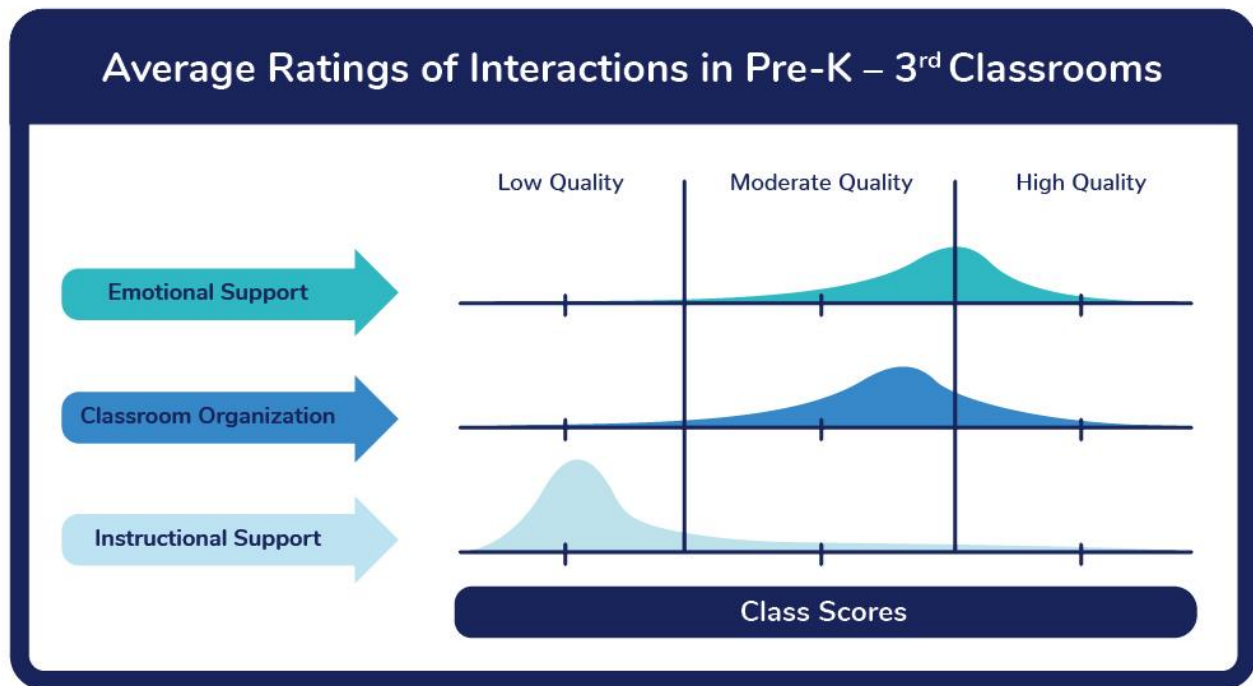
4 Cette section résume les principales conclusions (forces, défis et pistes d'amélioration) pour l'ensemble des items évalués. Elle servira au suivi des évaluations (voir à cet effet la section « Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative » à la page 27).

#### EXEMPLE :

Résultats obtenus pour la dimension « qualité des interactions »					
	Installation			Groupes <small>(Par souci de confidentialité, les résultats sont présentés globalement et non pour chacun des groupes.)</small>	
	Résultats (moyenne, sur 7)	Seuil(s) atteint(s)		Seuil(s) atteint(s)	
		Oui	Non	Oui	Non
Domaine du soutien émotionnel	3.90	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Domaine de l'organisation du groupe	4.58	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Domaine du soutien à l'apprentissage	1.81	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Domaines et dimensions de l'outil CLASS					
Soutien émotionnel					
1. Climat positif					
<b>Détail des résultats pour l'installation (sur 7)</b> <input type="text" value="3.67"/>					
<b>Évaluation</b> Cette dimension se situe au niveau moyen. Les scores varient toutefois d'un groupe à l'autre, oscillant entre les niveaux faible, moyen ou élevé en fonction des groupes et des contextes observés. Dans certains groupes, peu de signes indiquent que les éducatrices et les enfants profitent de relations chaleureuses entre eux. Les éducatrices conservent une distance physique et prennent peu part aux activités des enfants. Toutefois, dans d'autres groupes, certaines éducatrices se montrent chaleureuses à l'égard des enfants; elles s'assoient tout près, partagent la même activité, échangent avec eux. Dans ces groupes, les éducatrices et les enfants démontrent des sentiments positifs (sourires, rires, enthousiasme), et s'engagent dans des interactions positives, verbales ou physique. Dans plusieurs groupes, l'éducatrice et les enfants se démontrent des marques de respect; notamment, ils établissent un contact visuel et utilisent fréquemment des formules de politesse (ex.: Merci, s'il te plaît).					

Dans cet exemple, le SGEE n'a pas réussi à atteindre les seuils requis tant pour l'installation que par groupe, dans le domaine du « Soutien émotionnel » et celui du « Soutien à l'apprentissage ». Dans la dimension « Climat positif », le résultat est de 3,67 sur 7, ce qui constitue un résultat moyen de la qualité. Le texte explicatif donne plusieurs renseignements utiles.

Pour mettre en perspective les résultats obtenus pour la dimension des « Interactions avec les enfants », le graphique 1 présente ceux recueillis dans un large échantillon de groupes/classes allant du préscolaire à la troisième année du primaire aux États-Unis, à l'aide du *CLASS*. Ces données indiquent que les groupes observés ont en moyenne un score se situant autour de 5 sur une échelle de 7 pour les dimensions du « Soutien émotionnel » et de l'« Organisation du groupe » alors que pour le « Soutien à l'apprentissage », le score est généralement plus faible, soit près de 2 sur 7. Cette difficulté a souvent été observée dans des milieux éducatifs. Néanmoins, il importe tout de même de mettre en œuvre des moyens pour rehausser cet aspect de la qualité des interactions.



Graphique 1 — Scores moyens au *CLASS* observés aux États-Unis (Teachstone, 2016<sup>4</sup>).

<sup>4</sup> Graphique provenant de Hamre, B.K., Goffin, S.G. et Kraft-Sayre, M. (2009), *Classroom Assessment Scoring System (CLASS) Implementation Guide*. Charlottesville : Teachstone, page 17.

## Section 3.2 – Qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux

Cette section présente les résultats obtenus lors de l'observation de la structuration et de l'aménagement des lieux en fonction de 11 items. Ceux-ci permettent d'évaluer, par exemple, si les lieux sont accueillants, si l'aménagement est flexible et qu'il permet une variété d'activités et de formes de regroupement des enfants, si les lieux répondent aux besoins des enfants et des éducatrices, s'ils encouragent l'autonomie des enfants dans les soins personnels, etc. L'observation s'effectue principalement à l'intérieur du local d'appartenance des groupes observés en matinée, mais également dans certains lieux communs (vestiaire, cour extérieure) du service de garde. La grille d'évaluation (liste à cocher) est complétée en moins de 30 minutes, à la fin de la matinée.

Les résultats se situent sur une échelle sur 7 et représentent des moyennes pour l'installation obtenues à partir des groupes observés. Aucun résultat individuel, par groupe, n'est présenté.

1	<b>Résultats obtenus pour la dimension « qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux »</b>
	Résultat (moyenne) : <input type="text"/> / 7 Seuil atteint pour l'installation (●) : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
2	<b>Éléments</b>
	1. <b>Lieux accueillants</b> Détail des résultats pour l'installation (sur 7) <input type="text"/> Évaluation <input type="text"/>
3	<b>Conclusions pour la dimension « qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux »</b>
	<input type="text"/>

- 1 Cette section indique le résultat moyen obtenu pour l'installation (la moyenne des résultats des groupes) et si le SGEE a atteint ou non le seuil de réussite. Rappelons que pour réussir l'évaluation dans cette dimension, le SGEE doit atteindre le seuil de 4,38 sur 7.
- 2 Le rapport présente ensuite les résultats détaillés, par items évalués, ainsi que les conclusions de l'évaluateur (points forts, pistes d'amélioration et défis).
- 3 Cette section résume les principales conclusions pour l'ensemble des items évalués. Elle servira au suivi des évaluations (voir la section « Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative » à la page 27).

## EXEMPLE :

Résultats obtenus pour la dimension « qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux »
Résultat (moyenne) : 4.47 / 7 Seuil atteint pour l'installation (●) : <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
Éléments
<b>1. Lieux accueillants</b> Détail des résultats pour l'installation (sur 7)   6.20   Évaluation Cet item se situe dans au niveau élevé. Les lieux sont accueillants. L'ensemble des locaux est en bon état, bien aéré et l'espace y est dégagé. Dans la plupart des locaux, la température du plancher est assez chaude pour que les enfants s'installent par terre confortablement.

Dans cet exemple, le SGEE a obtenu 4,47 sur 7. Il a ainsi réussi cette dimension puisque le seuil à atteindre est de 4,38; c'est pour cette raison que le « oui » est coché. Ensuite, les résultats pour chacun des items de cette dimension sont présentés. Le SGEE a atteint 6,20 sur 7 pour l'item « Lieux accueillants ». La firme d'évaluation décrit ensuite les points forts et les pistes d'amélioration.

## Section 3.3 – Qualité des pratiques d’observation des enfants et de planification des activités

Cette section présente les résultats obtenus lors des entrevues semi-dirigées avec les éducatrices, dont le groupe a été observé en matinée avec le CLASS, pour évaluer la qualité des pratiques d’observation des enfants et de planification des activités.

L’outil permet d’évaluer ce qui influence l’expérience vécue par les enfants; plus précisément si l’éducatrice utilise divers moyens pour observer, si elle recueille des informations, si ces informations guident sa pratique, si elle porte une attention au développement des enfants, si elle planifie les activités, comment elle le fait, comment elle s’assure que sa planification est adaptée à tous les enfants, si elle s’appuie sur une approche éducative, etc.

L’entrevue dure environ une heure et porte sur différents aspects des pratiques d’observation et de planification, mais également sur différents facteurs de qualité structurelle (formation, expérience, etc.). La portion de l’entrevue portant sur les pratiques d’observation et de planification dure environ 35 minutes. L’entrevue est menée auprès des éducatrices dont les groupes ont été observés et elle se déroule en après-midi (pendant la sieste des enfants). L’entrevue est en français ou, sur demande, en anglais. La seconde portion de l’entrevue porte sur des éléments de la qualité structurelle.

1	<b>Résultats obtenus pour la dimension « qualité des pratiques d’observation des enfants et de planification des activités »</b>
	Résultat (moyenne) : <input type="text"/> /7 Seuil atteint pour l’installation (●) : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
2	<b>Éléments</b>
	<b>Observation des enfants</b> Détail des résultats pour l’installation (sur 7) <input type="text"/>
	1. L’éducatrice utilise divers moyens pour observer les enfants chaque jour. <b>Évaluation</b> <input type="text"/>
3	<b>Conclusions pour la dimension « qualité des pratiques d’observation des enfants et de planification des activités »</b>

1 Cette section indique le résultat moyen obtenu pour l’installation et si le service de garde a atteint ou non le seuil de réussite. Rappelons que pour réussir l’évaluation dans cette dimension, le seuil à atteindre est de 3,00 sur 7.

2 Le rapport présente ensuite les résultats détaillés, par item évalué, ainsi que les conclusions de l’évaluateur (points forts, pistes d’amélioration et défis).

3 Cette section résume les principales conclusions pour l’ensemble des items évalués. Elle sert au suivi des évaluations (voir la section « Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative » à la page 27).

## EXEMPLE :

Résultats obtenus pour la dimension « qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification des activités »
Résultat (moyenne) : 2.50 / 7 Seuil atteint pour l'installation <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
Éléments
<b>Observation des enfants</b> Détail des résultats pour l'installation (sur 7)   2.67
1. L'éducatrice utilise divers moyens pour observer les enfants chaque jour.
<b>Évaluation</b> Cet item se situe au niveau moyen-faible. Les éducatrices rapportent observer les enfants et ce à tous les jours. Toutefois, plusieurs ont de la difficulté à identifier les stratégies ou moyens qu'elles utilisent intentionnellement pour ce faire.

Dans cet exemple, le SGEE n'a pas réussi cette dimension puisqu'il a obtenu un résultat de 2,50 sur 7 (le seuil à atteindre étant de 3,00 sur 7). Le résultat de 2,50 est une moyenne pour l'installation obtenue à partir des résultats des entrevues réalisées auprès des éducatrices. Plus précisément, cette moyenne est obtenue par la combinaison des résultats attribués pour la qualité des pratiques d'observation des enfants et celle concernant la planification des activités.

Dans cet exemple, le SGEE a obtenu les résultats suivants :

Qualité des pratiques d'observation des enfants : 2,67 sur 7 (moyenne pour l'installation);

Qualité des pratiques de planification des activités : 2,33 sur 7 (moyenne pour l'installation);

Moyenne globale : 2,50 sur 7.

## Section 3.4 – Qualité des interactions entre le SGEE et les parents

Cette section présente les résultats obtenus pour évaluer la qualité des interactions entre le SGEE et les parents grâce à un questionnaire en trois versions : celle du gestionnaire, celle de l'éducatrice et celle du parent. Il faut environ 10 minutes pour répondre au questionnaire. L'instrument évalue les sujets suivants :

- L'éducatrice établit avec le parent un partage d'information sur l'enfant;
- L'éducatrice s'informe sur la famille de l'enfant;
- L'éducatrice transmet des informations au parent sur le programme éducatif;
- L'éducatrice collabore avec la famille;
- L'éducatrice démontre des attitudes de respect et d'ouverture;
- Le SGEE met en place des mesures pour favoriser l'accueil des parents.

1	<b>Résultats obtenus pour la dimension « qualité des interactions avec les parents »</b>	
	Résultat – parents : _____ (sur 7 ou N. D.)	2
	% des parents sollicités ayant répondu	
	Résultat – personnel du service de garde (gestionnaire et personnel éducateur) : _____ / 7	
	<b>Éléments</b>	
3	1. L'éducatrice établit avec le parent un partage d'informations sur l'enfant.	
	Résultats – parents (sur 7 ou N. D.)	_____
	Résultats – gestionnaire et personnel éducateur (sur 7)	_____
	Évaluation	
4	<b>Conclusions pour la dimension « qualité des interactions avec les parents »</b>	

1 Cette section indique le résultat moyen obtenu pour l'installation en deux résultats : celui des parents et celui, combiné, du gestionnaire et du personnel éducateur.

Rappelons que le Ministère ne peut pas obliger les parents à répondre au questionnaire. De ce fait, **aucun seuil de réussite n'est prévu pour la dimension des interactions avec les parents**. De plus, un taux de réponse de 25 % des parents sollicités (c'est-à-dire tous ceux ayant des enfants âgés de 3 à 5 ans, et ce, peu importe si le groupe de leur enfant ait été évalué ou non) est requis pour faire état de leur opinion dans le rapport d'évaluation.

2 L'expression « N.D. » signifie donc que le taux de réponse des parents sollicités est « non disponible » puisqu'il est insuffisant (soit moins de 25 %) et que le rapport d'évaluation fera seulement état de l'opinion du personnel éducateur et du gestionnaire.

Les parents ont 14 jours (deux semaines à partir du moment où le questionnaire leur est remis) pour transmettre leur questionnaire rempli à la firme d'évaluation. De ce fait, les questionnaires reçus à partir du 15<sup>e</sup> jour ne sont pas compilés. Le questionnaire est offert en versions française et anglaise via un lien Web transmis par le gestionnaire aux parents. Il est aussi offert en version papier, sur demande uniquement, et accompagné d'une enveloppe affranchie, pour respecter la confidentialité.

Les réponses des parents sont transmises directement à la firme d'évaluation. Les SGEE n'ont pas accès aux réponses des parents. Tout est confidentiel.

3 Le rapport présente également les résultats détaillés, par items évalués, ainsi que les conclusions de l'évaluateur (points forts, pistes d'amélioration et défis).

4 Cette section résume les principales conclusions pour l'ensemble des items évalués.

#### EXEMPLE :

Résultats obtenus pour la dimension « qualité des interactions avec les parents »	
Résultat – parents :	5.10 (sur 7 ou N. D.) 25 % des parents sollicités ayant répondu
Résultat – personnel du service de garde (gestionnaire et personnel éducateur) :	5.44 /7
Éléments	
1. L'éducatrice établit avec le parent un partage d'informations sur l'enfant.	
<b>Résultats – parents (sur 7 ou N. D.)</b>	4.85
<b>Résultats – gestionnaire et personnel éducateur (sur 7)</b>	5.54
<b>Évaluation</b>	
Selon les résultats aux questionnaires, les parents et le personnel du service de garde rapportent que les éducatrices initient à l'occasion des échanges avec les parents pour mieux connaître les enfants. Pour le personnel du service de garde, cet item se situe à un niveau élevé (zone inférieure) de qualité. Du point de vue des parents, ces échanges sont toutefois moins fréquents, cet item étant davantage situé à un niveau moyen (zone supérieure) de qualité. En fait, une grande variabilité ressort des propos des parents, ce qui indique que certains parents auraient des échanges moins soutenus que d'autres avec l'éducatrice au sujet de leur enfant. En moyenne, des sujets comme les champs d'intérêt de l'enfant et son comportement envers les autres enfants seraient plus fréquemment discutés. Les buts que les parents poursuivent pour leur enfant serait un sujet rarement abordé, selon les parents.	

Dans cet exemple, les parents ont répondu en nombre suffisant (25 %). Le rapport fait donc mention de l'avis des parents, soit une moyenne de 5,10 sur 7. L'avis combiné du gestionnaire et des éducatrices donne le résultat moyen de 5,44 sur 7. Ainsi, l'avis des parents est légèrement inférieur au résultat du SGEE. Dans la première catégorie d'éléments évalués, soit « L'éducatrice établit avec le parent un partage d'informations sur l'enfant », les parents ont octroyé, en moyenne, le résultat de 4,85 sur 7 tandis que le service de garde a octroyé un résultat de 5,54. L'opinion des parents est donc ici aussi inférieure à l'avis du personnel du SGEE. Le texte fait état des points forts et des pistes suggérées pour améliorer le résultat.

## Section 4 – Synthèse, signature du rapport d'évaluation et renseignements supplémentaires

1	<b>Synthèse</b>
	Qualité structurelle et facteurs associés
2	Rapport rédigé par (nom de la firme externe)
3	<b>Renseignements supplémentaires</b>
	À utiliser si l'espace prévu dans les sections précédentes est insuffisant.

- 1 La section « Synthèse » du rapport résume, en quelques phrases, les principaux résultats obtenus pour chacune des dimensions évaluées. Cet exemple porte sur la qualité structurelle et les facteurs associés (issus des propos rapportés lors de l'entrevue avec le gestionnaire).
- 2 Le rapport d'évaluation est rédigé par la firme d'évaluation.
- 3 La section « Renseignements supplémentaires » permet à la firme d'évaluation d'y inscrire des renseignements supplémentaires si l'espace prévu dans les sections précédentes est insuffisant.

# Centres de la petite enfance ayant plus d'une installation

Le Ministère a prévu un document s'adressant précisément aux CPE qui possèdent plus d'une installation. Ce document s'intitule [\*Synthèse des résultats de l'évaluation de la qualité éducative pour les centres de la petite enfance ayant plus d'une installation\*](#). Ainsi, ces derniers reçoivent deux documents : un rapport d'évaluation pour chacune des installations évaluées et une synthèse des résultats des installations faisant partie d'un même CPE.

La synthèse est remise au CPE à titre indicatif seulement. Aucun suivi n'est effectué sur la base de ce document puisque le suivi des évaluations est effectué avec chacune des installations qui reçoivent leur rapport d'évaluation de la qualité éducative.

# Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative

Lorsqu'un SGEE ne réussit pas son évaluation, c'est-à-dire qu'il n'atteint pas l'un ou l'autre des seuils de réussite, un processus de suivi s'enclenche pour assurer une amélioration de la qualité éducative. Ce processus inclut minimalement, mais sans s'y limiter, la production d'un plan d'action, d'un bilan de réalisation du plan d'action et la participation à une évaluation de suivi portant sur la ou les dimensions de la qualité dont le seuil n'a pas été atteint.

Rappelons que la synthèse destinée aux CPE ayant plusieurs installations est remise à titre indicatif seulement. Aucun suivi n'est effectué sur la base de ce document puisque le suivi des évaluations est effectué avec chacune des installations qui reçoivent leur rapport d'évaluation de la qualité éducative.

## Plan d'action

Le SGEE qui ne réussit pas son évaluation doit produire un plan d'action en français et selon un gabarit prescrit. De plus, il doit être transmis au Ministère dans un délai de 45 jours, plus précisément à la direction des services à la clientèle où se situe le SGEE. Ce plan permet au SGEE de cibler les actions à réaliser pour améliorer la qualité des dimensions dont le seuil n'aura pas été atteint et de se préparer à leur évaluation de suivi.

La durée de mise en œuvre du plan d'action peut varier d'un SGEE à l'autre, en fonction des actions établies pour améliorer la ou les dimensions qui n'ont pas atteint le seuil de réussite. Elle ne peut toutefois **pas excéder un an**, à partir du moment où le Ministère a accusé réception du plan d'action (une lettre est transmise à cet effet au SGEE).

Les directions des services à la clientèle du Ministère offrent du soutien-conseil aux SGEE relativement à la mesure, et notamment pour comprendre les attentes liées au plan d'action. Toutefois, seul le SGEE peut déterminer les actions à réaliser pour améliorer sa qualité puisqu'il en est responsable. Le Ministère rend disponible, notamment dans son site Web, des outils ou des guides de référence sur la qualité. À ce sujet, se référer à la section « Quelques références bibliographiques » à la page 37 du présent guide.

Le **gabarit du plan d'action** est divisé en quatre sections :

1. Renseignements sur le SGEE;
2. Résolution du conseil d'administration;
3. Signature de la personne autorisée;
4. Renseignements sur le plan d'action.

## Section 1, 2 et 3 du plan d'action

La section 1 permet d'identifier le SGEE ainsi que la personne à joindre relativement au plan d'action. De ce fait, si le Ministère souhaite contacter le SGEE relativement au plan d'action, il communique avec la personne identifiée à la section 1.2 du plan d'action.

### Section 1 – Renseignements sur le service de garde

Type de service de garde :  Centre de la petite enfance (CPE)  Garderie subventionnée  Garderie non subventionnée

#### 1.1 Nom et coordonnées du service de garde

Nom du service de garde (nom de la division) :		Numéro de division :
Nom de l'installation visée :		Numéro d'installation visée :
Nom de l'entité juridique :		
Adresse de l'installation évaluée (numéro, rue, ville et code postal) :		
Téléphone de l'installation évaluée :	Poste :	Télécopieur de l'installation évaluée :
Adresse courriel de l'installation évaluée :		

#### 1.2 Nom et coordonnées de la personne à joindre relativement au plan d'action

Titre de civilité : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur			
Nom :		Prénom :	
Téléphone (principal) :	Poste :	Téléphone (autre) :	Poste :
Fonction :			
Adresse courriel :			

La section 2 porte sur l'acceptation du plan d'action par le conseil d'administration (s'il s'agit d'une personne morale). L'importance d'impliquer le conseil d'administration dans l'élaboration du plan d'action réside dans la volonté du Ministère que tous les acteurs gravitant autour du milieu de garde parlent d'une seule et même voix afin que soient mises en place des actions permettant d'améliorer la qualité éducative offerte aux enfants.

### Section 2 – Résolution du conseil d'administration (s'il s'agit d'une personne morale)

Résolution n° : \_\_\_\_\_

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de \_\_\_\_\_  
(nom exact du service de garde)

tenu le \_\_\_\_\_, et pour laquelle il y avait quorum.  
(date à laquelle est adoptée la résolution)

Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver le plan d'action pour l'amélioration de la qualité éducative et d'autoriser \_\_\_\_\_ à signer le présent plan d'action  
(nom complet et fonction de la personne autorisée par le conseil d'administration à signer le plan d'action)

et à fournir tous les documents et les renseignements requis au ministère de la Famille et à en assurer le suivi auprès de celui-ci.

Je certifie que cette résolution est conforme à la décision prise lors de cette réunion du conseil d'administration.

\_\_\_\_\_  
Signature du secrétaire ou du président du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
Date

La section 3 concerne la signature de la personne autorisée. La signature du plan d'action est obligatoire ainsi que la date.

### Section 3 – Signature de la personne autorisée

**Important : Le plan d'action doit être signé par la personne autorisée**

À titre de personne autorisée, je déclare que les renseignements fournis dans le présent plan d'action et les documents joints sont véridiques, complets et exacts et qu'ils font état de la situation réelle. Toute fausse déclaration entraînera automatiquement le rejet du plan d'action.

_____	
Nom	Prénom
_____	
Fonction	
_____	
Signature	Date

## Section 4 du plan d'action

La section 4 est subdivisée en quatre parties pour chacune des dimensions de la qualité éducative évaluées soit :

- La section 4.1 : Qualité des interactions avec les enfants;
- La section 4.2 : Structuration et aménagement des lieux;
- La section 4.3 : Pratiques d'observation des enfants et de planification des activités;
- La section 4.4 : Interactions avec les parents.

### Section 4 – Renseignements sur le plan d'action

#### 4.1 Qualité des interactions avec les enfants

- Évaluation réussie dans cette dimension (passez à la section 4.2)
- Évaluation non réussie dans cette dimension (remplir la section 4.1)

#### Points à améliorer

- Reporter ici le ou les points à améliorer, tels qu'ils sont décrits dans la section « Conclusions pour la dimension » de votre rapport d'évaluation.
- Numéroté chacun des points à améliorer.

#### Plan d'action proposé

- Pour chacun des points à améliorer précisés à la section précédente, inscrire la ou les actions qui seront mises en place afin de les améliorer.
- Respecter la numérotation que vous avez indiquée à la section précédente.
- Préciser la date de mise en œuvre prévue pour chacune des actions.
- Pour la colonne « Résultat – Bilan de réalisation du plan d'action », préciser pour chacune des actions prévues au plan d'action les résultats obtenus. Vous devez remplir cette colonne seulement à l'échéance de la mise en œuvre du plan d'action.

Nombre de semaines ou de mois (précisez) prévus pour la mise en œuvre des actions (ne doit pas dépasser 1 an) : \_\_\_\_\_

Action prévue	Date de mise en œuvre prévue		Résultat – Bilan de réalisation de l'action Action réalisée (oui ou non) - Commentaires
	Début	Fin	

#### 4.5 Total global

##### Plan d'action

Nombre total de semaines ou de mois (précisez) prévus pour mettre en œuvre toutes les actions du plan d'action (ne doit pas dépasser 1 an) :

\_\_\_\_\_

##### Bilan du plan d'action

À remplir à l'échéance de la mise en œuvre du plan d'action.

Nombre total de semaines ou de mois (précisez) qui ont été requis pour mettre en œuvre toutes les actions du plan d'action : \_\_\_\_\_

#### 4.6 Renseignements supplémentaires

- À utiliser si l'espace prévu dans les sections précédentes est insuffisant.

1 En fonction des résultats obtenus lors de l'évaluation globale, les subdivisions 4.1 à 4.4 du plan d'action sont à remplir ou non. En effet, le SGEE produit un plan d'action uniquement pour la ou les dimensions dont le seuil n'a pas été atteint lors de l'évaluation globale.

2 Cette section permet d'y reporter les points à corriger, comme indiqué dans la section « Conclusions pour la dimension » du rapport d'évaluation que le SGEE a reçu. Voir l'exemple qui suit.

### EXEMPLE :

#### Extrait du rapport d'évaluation de la garderie XYZ

Conclusions pour la dimension « qualité des interactions »
<p>À la lumière des scores ci-dessus, il apparaît que la garderie XYZ possède quelques forces, en ce qui a trait à certains aspects de la dimension de l'Organisation du groupe. Toutefois, des améliorations pourraient être apportées à la qualité des interactions associées aux domaines du Soutien émotionnel et du Soutien à l'apprentissage.</p> <p>Pour améliorer les pratiques dans le domaine du Soutien émotionnel, en lien avec les dimensions du Climat positif, du Climat négatif et de la Sensibilité de l'éducatrice, il pourrait être pertinent que la totalité des éducatrices partagent à une plus grande fréquence des activités avec les enfants et conversent librement avec eux. L'ensemble des éducatrices pourrait également témoigner plus fréquemment des marques d'affection, qu'elles soient physiques ou verbales, et à communiquer des attentes positives envers les enfants. Aussi, il pourrait être bénéfique que toutes les éducatrices fassent l'usage d'un ton de voix chaleureux de manière constante, évitant ainsi les tons de voix plus cassants ou durs. De plus, les éducatrices pourraient tirer avantage à porter une attention plus soutenue pour reconnaître les émotions et les difficultés exprimées par les enfants. Ainsi, elles seraient plus en mesure d'ajuster le soutien offert de manière individuelle et de solutionner les problématiques de manière efficace.</p>

#### Extrait du plan d'action de la garderie XYZ

Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"><li>• Reporter ici le ou les points à améliorer, tels qu'ils sont décrits dans la section « Conclusions pour la dimension » de votre rapport d'évaluation.</li><li>• Numéroter chacun des points à améliorer.</li></ul> <p>À la lumière des scores ci-dessus, il apparaît que la garderie XYZ possède quelques forces, en ce qui a trait à certains aspects de la dimension de l'Organisation du groupe. Toutefois, des améliorations pourraient être apportées à la qualité des interactions associées aux domaines du Soutien émotionnel et du Soutien à l'apprentissage.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Pour améliorer les pratiques dans le domaine du Soutien émotionnel, en lien avec les dimensions du Climat positif, du Climat négatif et de la Sensibilité de l'éducatrice, il pourrait être pertinent que la totalité des éducatrices partagent à une plus grande fréquence des activités avec les enfants et conversent librement avec eux.</li><li>2. L'ensemble des éducatrices pourrait également témoigner plus fréquemment des marques d'affection, qu'elles soient physiques ou verbales, et à communiquer des attentes positives envers les enfants.</li><li>3. Aussi, il pourrait être bénéfique que toutes les éducatrices fassent l'usage d'un ton de voix chaleureux de manière constante, évitant ainsi les tons de voix plus cassants ou durs.</li><li>4. De plus, les éducatrices pourraient tirer avantage à porter une attention plus soutenue pour reconnaître les émotions et les difficultés exprimées par les enfants. Ainsi, elles seraient plus en mesure d'ajuster le soutien offert de manière individuelle et de solutionner les problématiques de manière efficace.</li></ol> <p>etc... [insérer les autres recommandations inscrites dans le Rapport d'évaluation]</p>

3 Cette section du plan d'action permet d'y inscrire les actions prévues par le SGEE pour améliorer la qualité de la dimension ciblée, en précisant la date de mise en œuvre prévue (début et fin). Le SGEE doit préciser l'intention recherchée par les actions qu'il a identifiées.

Une action est un moyen identifié qui permet d'atteindre un résultat souhaité. Dans le cadre de la mesure, une action est donc un moyen qui permettra au SGEE d'améliorer la qualité. Par exemple, pour améliorer la structuration et l'aménagement des lieux, l'action pourrait être de modifier tel ou tel aménagement et le résultat souhaité est d'améliorer cet aspect de la qualité.

Voici différents critères (liste non exhaustive) qui peuvent guider la réflexion du SGEE lors de la rédaction de son plan d'action :

- Précision
  - Les informations fournies sont-elles assez précises? Permettent-elles de bien comprendre les actions proposées?
- Adéquation
  - Les actions proposées sont-elles en lien direct avec les dimensions de la qualité éducative visées? Ce lien est-il suffisamment explicite?
- Réalisme
  - Est-ce que les actions proposées sont réalistes? En d'autres mots, est-ce que les échéanciers présentés concernent des délais raisonnables, est-ce que les ressources humaines et financières nécessaires pour les réaliser sont facilement accessibles?
- Impact
  - Les actions proposées semblent-elles annoncer un impact suffisant pour que la qualité éducative dans le service de garde s'améliore concrètement?

4 La colonne « Résultats – Bilan de réalisation du plan d'action » est à remplir uniquement après la fin de la mise en œuvre du plan d'action (voir la section suivante du présent guide pour les détails).

5 Cette section permet d'indiquer le temps prévu et celui qui a été requis pour réaliser l'ensemble des actions.

6 Cette section permet d'ajouter des renseignements supplémentaires, si l'espace prévu dans le formulaire n'était pas suffisant.

# Bilan de réalisation des mesures du plan d'action

Lorsque le délai est terminé, ou **au maximum un an** après avoir reçu l'accusé de réception du plan d'action de la part du Ministère, le SGEE doit remplir et transmettre le Bilan de réalisation des mesures du plan d'action (bilan).



## Plan d'action (et bilan) pour l'amélioration de la qualité éducative des services de garde en installation

Dans le cadre de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance (groupes d'enfants âgés de 3 à 5 ans)

1

### Objet du formulaire (cochez un seul choix)

Plan d'action  Bilan de réalisation du plan d'action

### Réservé au ministère de la Famille

#### 4.1 Qualité des interactions avec les enfants (suite)

##### Plan d'action proposé

- Pour chacun des points à améliorer précisés à la section précédente, inscrire la ou les actions qui seront mises en place afin de les améliorer.
- Respecter la numérotation que vous avez indiquée à la section précédente.
- Préciser la date de mise en œuvre prévue pour chacune des actions.
- Pour la colonne « Résultat – Bilan de réalisation du plan d'action », préciser pour chacune des actions prévues au plan d'action les résultats obtenus. Vous devez remplir cette colonne seulement à l'échéance de la mise en œuvre du plan d'action.

Nombre de semaines ou de mois (précisez) prévus pour la mise en œuvre des actions (ne doit pas dépasser 1 an) : \_\_\_\_\_

Action prévue	Date de mise en œuvre prévue		Résultat – Bilan de réalisation de l'action Action réalisée (oui ou non) - Commentaires
	Début	Fin	

2

#### 4.5 Total global

##### Plan d'action

Nombre total de semaines ou de mois (précisez) prévus pour mettre en œuvre toutes les actions du plan d'action (ne doit pas dépasser 1 an) : \_\_\_\_\_

##### Bilan du plan d'action

À remplir à l'échéance de la mise en œuvre du plan d'action.

Nombre total de semaines ou de mois (précisez) qui ont été requis pour mettre en œuvre toutes les actions du plan d'action : \_\_\_\_\_

2

**Les sections à remplir pour le bilan sont incluses dans le gabarit du plan d'action.** Le SGEE doit transmettre à nouveau son plan d'action, en y modifiant certaines informations :

1 Sur la première page, la case « Bilan de réalisation du plan d'action » doit être cochée;

L'information sur la première page est à remplir à nouveau, notamment la section de la signature et celle relative à la résolution du CA;

2 Les colonnes « Résultats – Bilan de réalisation du plan d'action » doivent être remplies, selon les dimensions de la qualité qui n'avaient pas été réussies, ainsi que la section 4.5 du gabarit du plan d'action qui sert à inscrire le nombre total de semaines (ou de mois) qui ont finalement été requises pour mettre en œuvre toutes les actions identifiées par le SGEE.

Les autres sections, déjà remplies lors de la transmission du plan d'action, ne doivent pas être modifiées.

Il est donc suggéré d'utiliser la version informatique du plan d'action remplie antérieurement, d'y modifier les informations sur la première page (aux endroits requis) et d'y ajouter les informations requises dans la ou les colonnes « Bilan de réalisation du plan d'action » et de suivre les modalités inscrites sur le formulaire pour l'envoi du bilan au Ministère.

## Évaluation partielle

Lorsque le bilan est reçu au Ministère ou que le délai prescrit pour le soumettre est terminé, le Ministère transmet les coordonnées du SGEE à la firme pour qu'elle retourne l'évaluer. Cette évaluation partielle (ou de suivi) porte uniquement sur la ou les dimensions dont le seuil n'a pas été atteint lors de l'évaluation initiale.

### Méthode pour réaliser l'évaluation partielle

La méthode d'évaluation pour réaliser une évaluation partielle est semblable à celle d'une évaluation globale, à l'exception des modifications ci-dessous :

Si la dimension « Qualité des interactions » doit être évaluée, les interactions d'au minimum deux groupes sont observées avec l'outil CLASS Préscolaire en respectant le cycle complet d'évaluation de deux heures d'observation.

Si la dimension « Structuration et aménagement des lieux » doit être évaluée et que la dimension « Qualité des interactions » a été réussie, les interactions d'au minimum deux groupes sont observées pendant une heure en prenant des notes manuscrites. En effet, pour évaluer correctement la structuration et l'aménagement des lieux, l'évaluateur doit observer les interactions pendant un laps de temps suffisant. La structuration et l'aménagement des lieux sont ensuite observés en utilisant l'outil approprié.

Si la dimension « Observation des enfants et planification des activités » doit être évaluée et que la dimension « Qualité des interactions » a été réussie, les interactions d'au minimum deux groupes sont observées pendant une heure en prenant des notes manuscrites. En effet, pour évaluer correctement la qualité de cette dimension, l'évaluateur doit observer les interactions pendant un laps de temps suffisant puisque l'entrevue fait référence, à quelques reprises, à des éléments observés en matinée. Des entrevues avec les éducatrices dont le groupe a été observé préalablement sont ensuite réalisées, à l'aide du questionnaire portant sur la qualité de l'observation des enfants et de la planification des activités.

La dimension des interactions avec les parents n'est pas évaluée lors de l'évaluation partielle.

Une entrevue avec le gestionnaire (et avec chacune des éducatrices ayant fait l'objet d'une observation en matinée) doit être réalisé, et ce, dans tous les cas (c'est-à-dire peu importe quelle dimension est à évaluer) à l'aide du questionnaire portant sur la qualité structurelle.

Le même gabarit du rapport d'évaluation est utilisé pour une évaluation globale et une évaluation partielle (de suivi) puisqu'il permet de cocher le type d'évaluation réalisée (globale ou partielle) sur la page-titre du rapport.

Pour de plus amples renseignements sur la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative, communiquez avec le ministère de la Famille au 1 855 336-8568 ou consultez son [site Web](#).

Plus particulièrement, les services de garde éducatifs à l'enfance sont invités à communiquer directement avec leur conseiller ou leur conseillère au ministère de la Famille ou à écrire à l'adresse courriel consacrée à la mesure, selon la direction des services à la clientèle du territoire où il est établi.

[evaluation.qualite.drm@mfa.gouv.qc.ca](mailto:evaluation.qualite.drm@mfa.gouv.qc.ca)

**Territoire**

Région de Montréal

[evaluation.qualite.drcneq@mfa.gouv.qc.ca](mailto:evaluation.qualite.drcneq@mfa.gouv.qc.ca)

**Territoires**

Bas-Saint-Laurent

Capitale-Nationale

Centre-du-Québec

Chaudière-Appalaches

Côte-Nord

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Nord-du-Québec

Mauricie

Saguenay—Lac-Saint-Jean

[evaluation.qualite.drscq@mfa.gouv.qc.ca](mailto:evaluation.qualite.drscq@mfa.gouv.qc.ca)

**Territoires**

Estrie

Montérégie

[evaluation.qualite.drong@mfa.gouv.qc.ca](mailto:evaluation.qualite.drong@mfa.gouv.qc.ca)

**Territoires**

Abitibi-Témiscamingue

Lanaudière

Laurentides

Laval

Outaouais

## Quelques références bibliographiques

- BOURGON, L., LAVALLEE, C. et collaborateurs. [Échelle d'observation de la qualité éducative : Les services de garde en installation pour les enfants de 18 mois et plus](#), Édition révisée, Québec, ministère de la Famille, 2013.
- HAMRE, B.K., GOFFIN, S.G. ET KRAFT-SAYRE, M. [Classroom Assessment Scoring System \(CLASS\) Implementation Guide](#). Charlottesville : Teachstone, 2009.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC. [Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs – Grandir en qualité. Qualité des services de garde éducatifs dans les centres de la petite enfance](#), Québec, Institut de la statistique du Québec, 2003 et 2014.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Educational quality in childcare establishments](#). [Brochure explicative en version anglaise], Québec, ministère de la Famille, 2020, 9 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [La qualité éducative en services de garde](#). [Brochure explicative en version française], Québec, ministère de la Famille, 2019, 9 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Accueillir la petite enfance](#), Québec, ministère de la Famille, 2019, 197 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Points de vue des parents sur les services de garde à l'enfance](#), Québec, ministère de la Famille, 2016, 80 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Garder le cap sur le développement global des jeunes enfants](#), Québec, ministère de la Famille, 2014, 15 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Favoriser le développement global des jeunes enfants au Québec : une vision partagée pour des interventions concertées](#), Québec, ministère de la Famille, 2013, 29 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Bulletin d'information Info-Qualité](#), Québec, ministère de la Famille, 2017 à nos jours.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Portrait des garderies non subventionnées du Québec](#), Québec, ministère de la Famille, 2014, 96 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Gazelle et Potiron : cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en service de garde éducatif à l'enfance](#), Québec, ministère de la Famille, 2014, 122 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Favoriser le développement global des jeunes enfants au Québec : une vision partagée pour des interventions concertées](#), Québec, ministère de la Famille, 2014, 29 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Guide pour l'élaboration d'une politique d'intégration des enfants de nouveaux arrivants et de gestion de la diversité dans les services de garde éducatifs](#), Québec, ministère de la Famille, 2013, 18 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Soutenir la préparation à l'école et à la vie des enfants issus de milieux défavorisés et des enfants en difficulté](#), Québec, ministère de la Famille, 2013, 169 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Ensemble dans la ronde! en services de garde éducatifs — Réussir l'intégration des enfants handicapés](#), Québec, ministère de la Famille, 2010, 136 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité](#), Québec, ministère de la Famille, 2010, 16 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Répertoire des activités extérieures](#) (65 fiches), Québec, ministère de la Famille, 2003.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [Activités extérieures dans les centres de la petite enfance et les garderies](#), Québec, ministère de la Famille, 2002, 42 p.
- PIANTA, R. C., LA PARO, K. M., ET HAMRE, B. K. [Classroom Assessment Scoring System](#). Baltimore, MD : Brookes Publishing, 2008.

# Annexe 1

Les gabarits du *Rapport d'évaluation de la qualité éducative*, de la *Synthèse pour les centres de la petite enfance ayant plus d'une installation* et du *Plan d'action (et bilan) pour l'amélioration de la qualité éducative des services de garde en installation* sont disponibles dans le [site Web](#) du ministère de la Famille.

